

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 novembre 2021**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

Absents Excusés : Catherine PATUEL (Pouvoir à Crystelle CHANAUD), Guy LONGEPIERRE (Pouvoir à Michel BERTHET), Christian JOLIVET (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Rémi BESSON (Pouvoir à Alain HOUDINET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Encaissement de recettes de la garderie périscolaire,
 - Remboursement de frais,
 - Loyer 2021 du téléski nautique,
 - Décision modificative,
 - Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2022,
 - Création d'un poste de vacataire,
 - MBA : convention relative aux colonnes semi-enterrées,
 - Rapport de la CLECT,
 - RPQS 2020,
 - Protection fonctionnelle,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Madame Annick GUYON et Madame Crystelle CHANAUD se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Crystelle CHANAUD.

Délibérations :

Recettes de la garderie périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement des sommes correspondant à des règlements de factures de la garderie périscolaire des mois de juin et juillet 2021.

Remboursement de frais

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement des sommes qui seront versées par virement à l'appui des justificatifs de paiements.

Loyer Crom Wake Park

Le conseil municipal, avec 22 votes CONTRE (Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.) et 1 vote POUR, refuse la demande d'exonération du loyer 2021 de la SARL Crom Wake Park.

Décision modificative n°4

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le conseil municipal, avec 1 ABSTENTION (Annick GUYON) autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Recrutement d'un vacataire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1er décembre 2021 au 07 juillet 2022.

MBA – Convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation des colonnes semi-enterrées

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer avec MBA la convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation des colonnes semi-enterrées.

Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Crêches-Sur-Saône.

MBA - Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de l'assainissement collectif et non collectif

Le conseil municipal approuve ces rapports à l'unanimité des membres présents.

MBA - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Protection fonctionnelle

Le conseil municipal, avec 3 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 1 ABSTENTION (Anthony MARASCO) décide de ne pas accorder à l'élu la protection fonctionnelle, celui-ci n'étant ni suppléant du maire ou n'ayant reçu aucune délégation de ce dernier, n'étant ni mis en cause, ni victime d'attaques.

DIVERS :

Madame Crystelle CHANAUD fait un point sur les fermetures de classes.

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER fait un point sur le projet de construction du restaurant scolaire et de la bibliothèque.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition du terrain se situant derrière le bâtiment des CP (environ 2 125 m²).

La séance est levée à 21h20.